

# RAPPORT DE TRANSPARENCE

2019

Publié sur le site [www.rbagroupe.com](http://www.rbagroupe.com) en application des dispositions de l'article R.823-21 du code de commerce



RBA  
5, rue de Prony  
75017 Paris  
Tel. : 01.44.40.54.00 Fax : 01.47.63.34.52  
Site : [www.rbagroupe.com](http://www.rbagroupe.com)

Conformément à l'article R. 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit doivent établir et publier sur leur site internet, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Le présent rapport de transparence est présenté selon le plan suivant :

	<b>Pages</b>
<b>I – PRESENTATION DE RBA SA</b>	<b>1</b>
1 le cabinet	1
2 L'organisation	2
3 La gouvernance	3
<b>II – LA GESTION DES RISQUES</b>	<b>4</b>
1 Indépendance	4
2 Contrôle qualité	4
3 Procédure de rotation des signataires des rapports	6
<b>III – CLIENTS</b>	<b>7</b>
1 Chiffre d'affaires	7
2 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé ou entités d'intérêt public EIP	7
<b>IV – RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>8</b>
1 Effectif du cabinet	8
2 Effectifs CAC	8
3 Politique de rémunération des associés	8
4 Formation continue	9
5 Évaluation des collaborateurs	9
<b>V – DECLARATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.823-21 F et G DU CODE DE COMMERCE</b>	<b>10</b>



# I. Présentation de RBA

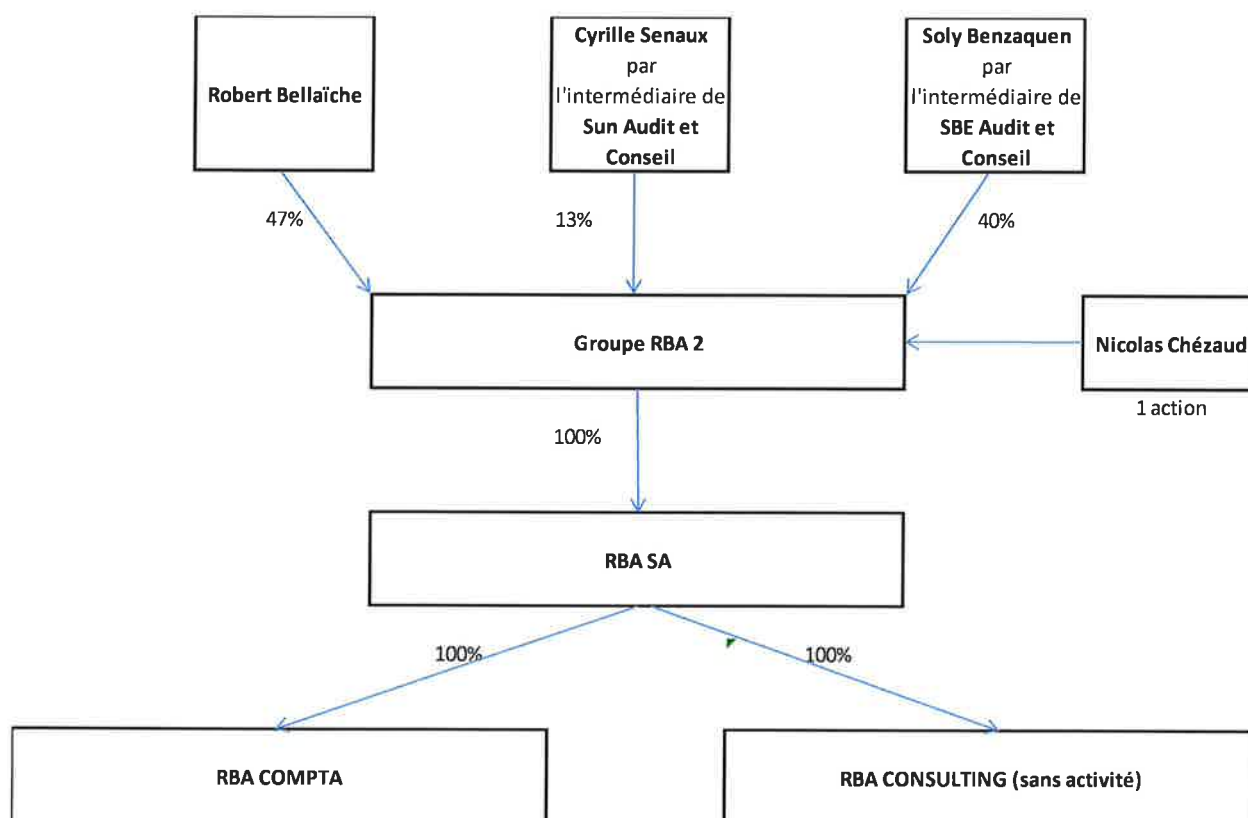
## 1 Le cabinet

RBA SA est une Société anonyme au capital de 300.000 € dont le siège social est situé au 5 rue de Prony, Paris (17ème), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 329 815 070 .

RBA SA est inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris et à l'Ordre des Experts Comptables de la région Ile de France. Son capital est détenu à 100% par la société Groupe RBA 2 sans activité opérationnelle. Le capital de Groupe RBA 2 est détenu, directement ou indirectement, par des personnes physiques exerçant leur activité professionnelle au sein du cabinet RBA SA à titre exclusif.

RBA SA détient l'intégralité du capital de RBA Compta SARL, société d'expertise comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de la région Ile de France et de RBA Consulting (société sans activité).

A ce jour, l'organigramme est le suivant :



Les organes de direction de RBA SA sont les suivants :

- Président du Conseil d'Administration : Monsieur Robert Bellaïche.
- Directeur général et administrateur : Madame Soly Benzaquen
- Administrateur : Madame Anne Marie Engerer
- Administrateur : Monsieur Cyrille Senaux

Soly Benzaquen est gérante de RBA Compta.

## 2 L'organisation

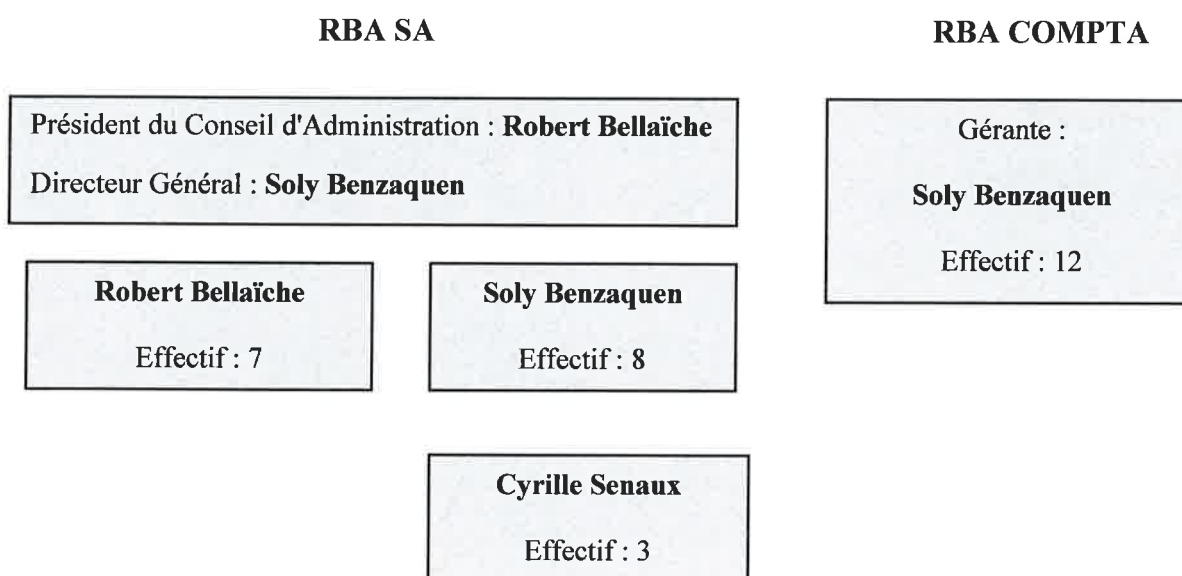
Le groupe RBA est un cabinet de taille moyenne, avec un effectif de 40 personnes, dont 4 associés experts comptables, 3 autres experts comptables diplômés, des experts comptables stagiaires, des collaborateurs confirmés et des assistants.

Le groupe emploie également des stagiaires durant la période fiscale (du 4 janvier à avril 2019).

A date, trois associés dirigent un groupe auquel est rattaché un portefeuille clients et une équipe de collaborateurs (dont l'associé non equity). Toutefois, pour certaines missions récurrentes ou ponctuelles, il est fait appel à des collaborateurs rattachés à un autre groupe.

L'équipe de collaborateurs de RBA COMPTA est coiffée par une responsable « tenue et établissement des comptes annuels » et par une responsable « paie et social ». Chaque client RBA COMPTA dépend toutefois d'un associé RBA.

L'organigramme fonctionnel est le suivant :



Nb : les effectifs indiqués ci-dessus correspondent uniquement aux opérationnels, hors personnel administratif et hors stagiaires.



Outre les rôles du Président et du Directeur Général, le groupe RBA est managé par un comité de direction composé de 3 associés.

Le comité se réunit une fois par mois et a pour principales missions :

- D'examiner les paramètres significatifs de l'activité (Chiffre d'affaires, masse salariale, évolution des comptes clients, charge de travail...)
- De définir les objectifs stratégiques du Groupe RBA
- De prendre les décisions en matière de ressources humaines, de gestion commerciale et financière
- Et d'une façon plus générale de coordonner la gestion courante du Groupe RBA.

En plus de ses fonctions opérationnelles liées à la production, chacun des associés assure des responsabilités fonctionnelles :

- Ressources Humaines, Communication et Informatique, Formation, Normes et Qualité : associée en charge : **Soly Benzaquen**,
- Administration, Finance, Services Généraux et Logistique : associé en charge : **Cyrille Senaux**
- Planning, arbitrages internes : associé en charge : **Robert Bellaïche**

## II. LA GESTION DES RISQUES

### 1 Indépendance

Chaque mandat fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et en vue de son maintien :

Toutes les acceptations de mandat sont signées par le Président seul, qui a connaissance de l'ensemble des clients du cabinet. Avant chaque acceptation, il vérifie :

- La possibilité juridique et déontologique de l'acceptation (dirigeants, bénéficiaires effectifs, répartition du capital, origine de la proposition, ...)
- L'absence de conflit d'intérêt
- En cas de non renouvellement d'un confrère, les motivations qui ont conduit à cette situation
- L'adéquation de la situation de la société, à l'exercice normal du mandat (notamment budgets estimés)
- L'indépendance de l'ensemble des membres du cabinet.

Pour la poursuite des missions, les associés responsables des dossiers font le point ponctuellement avec le président de l'opportunité de poursuivre la mission : difficultés relationnelles, inadéquation du budget à nos obligations de diligences, insuffisances internes, ....

Les règles d'indépendance sont portées à la connaissance de l'ensemble du cabinet.

Une vérification interne de cette indépendance est donc effectuée.

### 2 Contrôle qualité

#### 1. Contrôle qualité interne

1.1 Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes et des bonnes pratiques professionnelles. Elles font l'objet d'un dossier formalisé qui respecte les normes professionnelles en vigueur. Des procédures de préparation des missions, de revue des travaux par des responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

- La composition des équipes fait l'objet d'une attention particulière ; elle fait l'objet d'échanges entre les associés lors de réunions du comité de direction.

- Les équipes disposent d'outils communs dans une base de données pour les documents de support des missions et les rapports ; elles ont aussi accès à une documentation technique en ligne, à la bibliothèque centrale et à des abonnements de revues techniques. L'associé responsable met à jour régulièrement une base de données accessible par tous les salariés qui inclut les matrices types de lettres de mission, de rapports, de normes sur les diligences, les dossiers de travail et tous les supports nécessaires à l'accomplissement des missions. Par ailleurs, les équipes utilisent, pour les dossiers sélectionnés par le cabinet, un logiciel d'assistance au commissariat aux comptes.
- La rotation des signataires est organisée de façon informelle, mais est appliquée rigoureusement eu égard au faible nombre de mandats soumis aux règles de rotation.
- Le contrôle des opinions est réalisé de la façon suivante :  
Pour certains mandats et en fonction de la taille de la société, des difficultés techniques ou encore d'une situation particulière, il est décidé de faire effectuer une revue indépendante par un autre associé.

Pour tout rapport où il est envisagé une opinion qualifiée, l'associé responsable en débat avec un autre associé.

## **1.2 Le cabinet procède à un audit interne de surveillance de son système de maîtrise de la qualité. Le contrôle qualité effectué en 2019 a porté sur 6 dossiers de commissariat aux comptes.**

Cet audit qui porte sur l'efficacité de notre système qualité comprend :

- l'évaluation du respect des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires
- l'appréciation de l'application appropriée des règles de contrôle qualité
- l'identification des dysfonctionnements dans le système qualité

L'audit de surveillance donne éventuellement lieu à la rédaction d'une note qui comporte des recommandations quant aux mesures correctives et préventives et aux changements nécessaires.

Le cabinet tire les conclusions des constats et conclusions de la surveillance menée. Le système interne de contrôle de qualité nous paraît efficace et satisfaisant.

## **2. Contrôle qualité externe**

Un contrôle a été réalisé en 2011, 2012, 2015 et 2018 par le H3C.

Un contrôle a été réalisé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 par l'OEC.

Nous organisons la rotation des signataires des rapports conformément à l'article L. 822-14 du Code de Commerce et à l'article 17 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation, nous avons mis en place un processus de suivi de ces rotations.

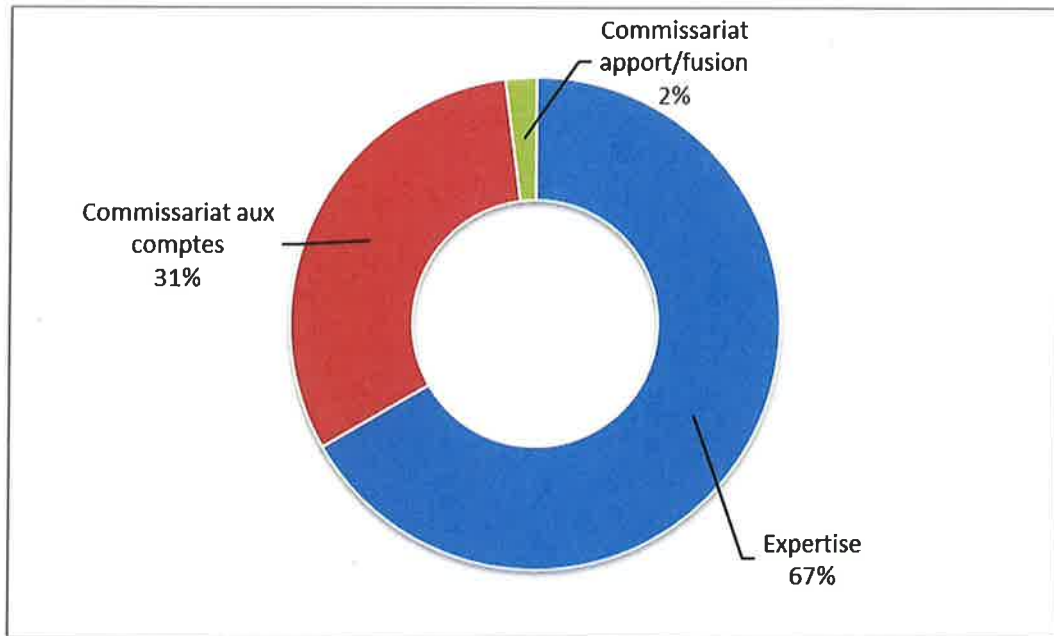


### III. Clients

#### 1 Chiffre d'affaires

Au 30 septembre 2019 le chiffre d'affaires total du groupe RBA est de 5.364 K€ (HT).

Les missions légales (commissariat aux comptes, aux apports et à la fusion) représentent globalement 1.791 K€ (HT), soit environ 33%.



#### 2 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé ou entités d'intérêt public EIP

Au 30 septembre 2019, RBA SA intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein de l'entité suivante :

- Keyrus : Société cotée sur Euronext, compartiment C

## IV. Ressources Humaines

### 1 Effectifs du cabinet

L'effectif global du cabinet est de 40 personnes.

Le cabinet compte 4 associés<sup>1</sup>, 7 experts-comptables diplômés (dont les 4 associés), 2 stagiaires experts-comptables, un responsable fiscal, un responsable social, plusieurs collaborateurs expérimentés, ainsi que 7 administratifs (comptabilité, contrôle de gestion, secrétariat, intendance).

Le groupe RBA est organisé en 4 départements :

- Tenue de comptabilité et TPE : **RBA Compta**
- Expertise comptable (révision et conseil) : certains collaborateurs y sont affectés de façon exclusive
- Commissariat aux comptes : interventions des 4 associés, de chefs de mission et de collaborateurs affectés principalement à cette activité
- Missions ponctuelles (évaluation, restructuration, due diligences, commissariat aux apports et à la fusion, ...) : affectation de collaborateurs dédiés, intervenant par ailleurs en audit et en expertise/révision.

### 2 Effectifs CAC

Comme décrit ci-dessus, environ 16 collaborateurs sont donc plus particulièrement affectés aux missions de commissariat aux comptes.

### 3 Politique de rémunération des associés

La rémunération annuelle des associés (fixe + variable) est déterminée par le comité de direction qui prend en compte la participation de chaque associé au fonctionnement du cabinet (production dirigée, gestion des temps collaborateurs, ..), à la rentabilité et au développement.

<sup>1</sup> Dont un nouvel associé encore non equity

#### 4 Formation continue

La formation prend plusieurs formes :

- Plan de formation interne : ce plan annuel tient compte des besoins liés aux types de missions assurées par le cabinet, ainsi que ceux recensés notamment lors des entretiens annuels avec les collaborateurs.
- Le programme est arrêté chaque année par l'associé responsable comportant des thèmes d'intérêt général (nouvelles fiscales, nouvelles comptables et sociales...) et des thèmes spécifiques (rapport spécial, tests d'impairment, émission de valeurs mobilières, évaluation des actifs, Loi de Finances, revue analytique, ....)
- Des séances de formations sont animées par les associés et certains collaborateurs. Elles ont lieu de juillet à janvier.
- Participation à des séances de formation ou des journées professionnelles externes.
- Documentation disponible et largement diffusée en interne
- Journées obligatoires de formation pour les stagiaires experts-comptables
- Formation sur le terrain des collaborateurs par les associés et chefs de mission.

Les associés s'engagent à respecter les dispositions de l'article L.822-4 et de l'article R.822-61.

#### 5 Évaluation des collaborateurs

Le cabinet utilise un système d'évaluation interne : des fiches d'évaluation sont établies par les associés et chefs de mission. Il est jugé des connaissances, de l'implication et des améliorations souhaitables des collaborateurs.

## V. Déclaration en application de l'article R.823-21 F et G du code de commerce

En application de l'article R 823-21 du Code de Commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité.

Les éléments, tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation, font l'objet d'un suivi destiné à s'assurer de leur qualité.

Fait à Paris le 31 décembre 2019.

  
**Soly Benzaquen**  
Directeur Général